

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Dissolution sans liquidation de la société SEET CECOBA AQUITAINE (nom commercial SECHAUD BATIMENT Aquitaine) par la société IOSIS SUD-OUEST - Avenants de transfert n°1 relatifs aux marchés n°01112U, 02182U, M070406U, O430040057 - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 31 octobre 2007, la Société IOSIS SUD-OUEST sise Immeuble « le Fugon » - rue du Cardinal Richaud – 33300 Bordeaux Lac, a prononcé en sa qualité d'associé unique, la dissolution sans liquidation de la société SEET CECOBA AQUITAINE (nom commercial SECHAUD BATIMENT Aquitaine) à compter de cette même date.

La société SEET CECOBA AQUITAINE (nom commercial SECHAUD BATIMENT Aquitaine) sise 107 cours Balguerie Stutzenberg - 33000 Bordeaux, était titulaire des marchés suivants :

- 01112U – Maîtrise d'œuvre pour l'opération « Aménagement de la place Pey Berland à Bordeaux (attribué au groupement KING KONG/MANGADO BELOQUI/SECHAUD BATIMENT) » ;
- 02182U – Maîtrise d'œuvre pour l'opération « Restructuration du groupe scolaire Nuyens » (attribué au groupement BALLOT/FRANCK/SECHAUD BATIMENT) ;
- M070406U – Assistance à maîtrise d'œuvre pour l'opération « Transfert de la 7^{ème} circonscription de voirie de la CUB à Bruges » ;
- O430040057 – Assistance à maîtrise d'œuvre pour l'opération « Extension de la 1^{ère} circonscription de voirie de la CUB à Ambarès ».

L'ensemble des droits et obligations de la société résultant de ces marchés sont repris dans leur intégralité par la société IOSIS SUD-OUEST.

Il convient donc de passer un avenant de transfert des marchés en cause, au bénéfice de la société IOSIS SUD-OUEST qui présente toutes les garanties sur le plan technique et financier pour l'exécution satisfaisante des marchés, sur l'économie desquels l'opération n'a pas d'incidence.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT, les éléments constitutifs de l'avenant sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction centrale des achats et marchés, au 13^{ème} étage de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner les avenants de transfert n°1 relatifs aux marchés 01112U, 02182U, M07406U, O430040057, ayant pour objet les transferts desdits marchés de la société SEET CECOBA AQUITAINE (nom commercial SECHAUD BATIMENT Aquitaine) à la société IOSIS SUD-OUEST,

- autoriser Monsieur le Président à signer les avenants de transfert n°1 avec la société IOSIS SUD-OUEST,

- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 14 MARS 2008

M. ALAIN DAVID